Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1649

Rubrik: Littérature

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ecrire ou agir

La responsabilité de l'auteur alimente toujours les débats. Si l'on désespère de changer le monde, les écrivains ne cessent d'en dénoncer l'état.

A l'occasion d'un colloque international à l'Université de Lausanne, des chercheurs se sont interrogés sur la notion d'engagement dans la littérature francophone. Après une journée consacrée aux textes d'auteurs contemporains, une série d'exposés s'est intéressée à l'histoire de cette notion dans la première moitié du XXe siècle.

Contre-engagement

C'est à partir de la figure incarnée par Jean-Paul Sartre que la position d'«écrivain engagé» s'est cristallisée dans la définition que nous connaissons aujourd'hui. Pour Sartre, écriture et action sont liées: la littérature doit changer le monde, «la parole est action». Benoît Denis, de l'Université de Liège, confronte la position de Sartre à celle de Roland Barthes qu'il qualifie de «contre-engagement». Tous deux considèrent que la littérature est en rapport avec le monde, mais ils s'opposent quant à la nature de ce lien. Pour Sartre, l'écrivain doit d'abord choisir son public, puis un sujet. La littérature se réduit à un moyen de communication, efficace lorsqu'elle atteint son lecteur. La question esthétique est reléguée au second plan. Pour Barthes, au contraire, un écrivain est engagé s'il s'interroge sur son rapport au langage. En tension entre l'art pour l'art et le roman à thèse, il cherche une «morale de la forme», une écriture qui véhicule des valeurs et les transforme par son style singulier. Mais cet engagement est par essence manqué, impossible. Il reste virtuel, se fige en intention. La responsabilité de l'écrivain n'est donc pas de changer le monde, mais d'assumer cet échec.

Echecs

Ces deux positions théoriques se réalisent-elles dans les œuvres littéraires? Romain Gary, en contemporain de Sartre, s'est lui aussi débattu avec la question de la responsabilité de l'écrivain. Luc Rasson, de l'Université d'Anvers, parcourt son œuvre et décrit les dispositifs que l'écrivain met en place pour répondre à cette question. Au début de son œuvre (*Education européenne*, *Les Racines du ciel*), ses personnages sont des héros qui parviennent à triompher du mal. Dans les romans suivants, il tourne la question en dérision au moyen de la satire. L'engagement transforme l'ennemi de l'intérieur, et non plus par la confrontation. Les places ne sont plus définitives. Finalement, miné par le soupçon qu'une œuvre individuelle ne peut changer le monde, il donne la parole aux faibles, aux marginaux (*Gros-Calin*, *La Vie devant soi*). Mais lorsque le point de vue échoue dans les marges de la société, la langue devient maladroite, décalée, incapable de communiquer. Le sens est perdu.

En suivant l'analyse de Franc Schuerewegen, des Universités d'Anvers et Nimègue, Marcel Proust livre le même combat. Entre *A l'ombre des jeunes filles en fleurs* et *Le Temps retrouvé*, le narrateur a trouvé sa vocation: écrire pour révéler le sens caché sous la matière, sous la sensation. C'est par son style que l'écrivain mesure la profondeur de son engagement. Plus sa langue lui est propre, plus elle se distancie de la norme, plus la révélation est vraie. La véritable littérature doit faire peur. L'écrivain est un «lutteur», «un samouraï».

Au tour du lecteur

Ainsi, entre deux siècles, les auteurs qui se sont essayés à changer le monde par l'écriture ont échoué et se sont réfugiés dans la langue. Qu'advient-il dans le siècle suivant? Aujourd'hui, les écrivains ne se reconnaissent plus comme auteurs engagés à la manière de Sartre. Ils acceptent la responsabilité de décrire le monde, de dénoncer son état, mais ne cherchent plus à le changer. Leurs textes ne sont pas soumis à une idéologie, ils sont critiques, à distance. Ils laissent leur lecteur libre de son interprétation. A lui d'agir.

Anne Caldelari

L'assemblée générale ordinaire de *Domaine Public* est convoquée le **mercredi 15 juin 2005**, à 18 heures à l'Hôtel de la Navigation, Place de la Navigation à Lausanne-Ouchy.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 16 juin 2004
2. Rapport de gestion 2004
3. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, et décharge aux administrateurs
4. Divers

Les discussions pourront se poursuivre pour ceux et celles qui le désirent pendant le repas qui suivra.

Informations supplémentaires

Conformément à l'art. 14 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire en lui remettant une procuration écrite, le cas échéant en mentionnant leurs instructions de vote. Les membres en exercice du conseil d'administration reçoivent fréquemment des procurations. Ils ne peuvent cependant pas prendre part à certains votes (approbation des comptes et décharge au conseil). Il est donc préférable de donner procuration à un autre actionnaire ou à Jean-Pierre Bossy, qui a accepté d'agir comme représentant indépendant des actionnaires. La procuration écrite peut être communiquée directement au secrétariat de Domaine public.